

Module de Formation (RENC2_AV_26)

Responsabilités de la maîtrise d'œuvre et garanties d'assurance construction

ENJEUX PROFESSIONNELS / ANALYSE DES BESOINS

Les Rencontres Juridiques, organisées 2 fois par an, sont des formations essentielles pour les avocats du réseau de la Mutuelle des Architectes Français. Proposée sur une journée, cette formation permet d'approfondir des notions clés tout en offrant des stratégies et des outils de défense innovants, spécialement conçus pour les professionnels de la maîtrise d'œuvre.

1 | OBJECTIFS DE FORMATION ET PUBLICS

Objectifs pédagogiques

- Identifier le contenu et les limites des missions de maîtrise d'œuvre
- Analyser les imputabilités et le lien de causalité lors d'un sinistre
- Qualifier les dommages et préjudices en vue d'une prise en charge assurancielle
- Identifier les garanties mobilisables et les principaux motifs de refus ou de limitation de garantie

Publics

- Avocats du réseau de la Mutuelle des Architectes Français et collaborateurs MAF

Prérequis

- Être spécialisé en droit de la construction, responsabilité civile professionnelle, assurance construction (niveau intermédiaire et avancé)
- Intervenir dans le traitement, l'analyse ou la défense de dossiers liés à la responsabilité des maîtres d'œuvre

2 | MODALITÉS ET MOYENS PÉDAGOGIQUES

Méthodes pédagogiques

- Apports théoriques et méthodologiques
- Conseils et témoignages
- Illustrations par des exemples pratiques afin de rendre les apports concrets, opérationnels et directement mobilisables

Moyens pédagogiques

- Présentation PPT ainsi que de nombreuses illustrations
- Le support de formation sera remis à l'issue de la présentation en version numérique

Modalités d'évaluation et validation

- QCM en fin de formation. Validation avec 60% de bonnes réponses, qui donnera lieu à délivrance d'une attestation de formation
- Questionnaire de satisfaction

Profils des intervenants

- Me François-Régis BOULLOCHE, avocat associé au Conseil d'Etat et à la Cour de cassation
- Me Cyrille CHARBONNEAU, avocat Associé AEDES, Professeur à l'ICH de Paris
- Michel KLEIN, Directeur Général Adjoint, MAF
- Benjamin MAILLARD, Directeur des services et de la Stratégie juridique, MAF
- Ludovic PATOURET, Expert ingénieur associé société GECAMEX

3 | INFORMATIONS PRATIQUES

Durée : 1 jour (soit 6h)

Date : 02/10/2026

Horaires : de 9h30 à 13h puis de 14h30 à 17h

Lieu : l'Espace DIDEROT – 10 rue Traversière, 75012 PARIS

Période d'inscription : Les inscriptions sont ouvertes jusqu'à la veille de la formation, sous réserve de places disponibles.

Lien d'inscription : [ici](#)

Tarif : Formation proposée à titre gracieux aux avocats du réseau MAF et aux collaborateurs MAF, dans le cadre de la professionnalisation de la défense de la maîtrise d'œuvre.

Accessibilité : merci de nous contacter, via les coordonnées ci-dessous, si des adaptations doivent être prises en compte dans le cadre d'une restriction de mobilité et/ou d'un handicap.

Contact : Emilie SUIRE Tél : 06 66 14 11 39 / Mail : maf.formations@maf.fr

Module de Formation (RENC2_AV_26)

Responsabilités de la maîtrise d'œuvre et garanties d'assurance construction

4 | CONTENUS DE FORMATION

MATIN | Les limites de prestations de la maîtrise d'œuvre

Introduction de la formation

La détermination des missions / rôles de chacun

- Approche concrète des rôles et missions et les responsabilités associées
- Réalisation d'une chronologie du chantier

Le budget

- Focus sur les points clés

Les limites du devoir de conseil

- Rappel des principes fondamentaux
- Quelques illustrations

L'imputabilité : approche méthodologique

- Détermination / évaluation des différents « dommages »

APRÈS-MIDI | Gestion des exclusions et des refus de garanties des autres assureurs

Analyse et défense

Introduction

- Organigramme du chantier et garanties d'assurance associées.
- Méthodologie de qualification de la réclamation : dommages matériels, dommages immatériels, préjudices consécutifs, non consécutifs et non garantis.

Points réguliers de contestation

- Rappel sur l'opposabilité des documents contractuels
- Activité souscrite : comprendre le mécanisme de lecture.
- Limitation ou refus de garantie en cas de mise en œuvre d'une technique courante.
- Opposabilité des exclusions de garantie.
- Plafonds de garantie.

Conclusion de la formation